



Introduction commission nationale énergie

24 juillet 2024

Actualités

Côté Europe :

Dans de nombreux pays de l'Union européenne, l'extrême droite arrive en tête ou en seconde position et obtient 187 élu.es, pesant ainsi plus fortement que jamais au Parlement européen. Ils sont répartis dans 3 groupes. Les plus fortes progressions sont enregistrées en France par le Rassemblement national, en Italie par Fratelli d'Italia, au Pays-Bas par le PVV et en Allemagne par l'AFD. Cette progression des forces d'extrême droite est d'autant plus dangereuse qu'elle s'oppose frontalement aux immenses défis à relever et aux réponses à apporter pour lutter contre le réchauffement climatique.

En France, l'extrême droite, avec 36,93 % des suffrages, obtient un résultat sans précédent dans notre histoire. À lui seul, le Rassemblement national totalise 31,47 % des voix et arrive en tête dans tous les départements du pays à l'exception de quatre d'entre eux.

Ursula von der Leyen vient d'être confortée par les députés européens pour un second mandat à la tête de la Commission en obtenant 401 voix sur 720, soit 40 voix de plus sur la majorité requise et une vingtaine de voix de plus qu'en 2019. Elle doit son élection aux Verts. Elle a annoncé, et c'est un fait inédit, la nomination d'un commissaire européen au logement. Cette question n'était jusque-là pas considéré comme une question européenne.

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (Itre) composée de 169 députés dont 14 français dont 5 NFP : 2 LFI Marina Mesure et Anthony Smith ; 1 Place publique Thomas Pellerin-Carlin ; 1 socialiste Christophe Clergeau ; 1 écologiste Marie Toussaint.

Communiqué du PCF sur le nouveau rapport des forces

https://www.pcf.fr/l_union_europ_enne_au_lendemain_des_lections_europ_ennes

Pour notre part, même si nous avons fait 2.36 %, nous avons fait une belle campagne avec Léon Deffontaines notre tête de liste qui a été une révélation avec des propositions fortes sur l'énergie notamment son prix, notre souveraineté et la confirmation d'un mix électrique renouvelable et nucléaire.

Législatives

Après la séquence électorale des législatives anticipées suite à la dissolution organisée par Macron. Nous nous retrouvons avec 11 groupes à l'AN soit 1 de plus que la précédente mandature. Et un NFP avec 193 députés (LFI 72, PS 66, Ecologistes 38, GDR 17).

Notons que Raphaël Schellenberger le rapporteur de la commission d'enquête sur la souveraineté de la France, n'est plus dans le groupe LR mais chez les non inscrits.

En ce qui concerne les commissions qui intéressent notre commission : ce sont 2 Députés « Ensemble pour la république » qui président les deux commissions économiques et développement durable : Antoine ARMAND (pour GDR : André Chassaing et Stéphane Peu) et Sandrine Le Feu (pour GDR : Marcellin Nadeau – *Martinique* et Jean-Victor Castor *Guyane*) <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050037123>

Les dossiers qui sont en suspens ou en cours

ASN/ IRSN

Un projet d'organisation a été soumis aux organisations syndicales début juillet. Il en ressort que la nouvelle organisation de l'autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection prendra plus de temps que prévu. Et ne sera pas opérationnelle début janvier 2025 comme prévu. D'ailleurs la dissolution de l'AN fait prendre du retard dans la nomination de Pierre-Marie Abadie (DG de l'Andra) qui n'a pas pu encore se faire.

Côté CEA, il y a un plan de charge plutôt intéressant avec l'idée de revenir sur la recherche fondamentale avec à la clé des embauches qui vont être réalisées.

Le projet Rhôneergia

Barrage de la CNR qui est à l'étude est un barrage au fil de l'eau situé à 40 km en amont de Lyon sur le Rhône à Loyettes. Ouvrage de 40 MW. Coût 330 millions d'€. L'enquête publique a fait l'objet de plusieurs critiques : son coût rapporté au KWh produit, l'impact environnemental, risque sur la zone Natura 2000 et des zones de captage d'eau pour les besoins de la métropole lyonnaise, et la relation du projet avec la centrale nucléaire du Bugey et la future implantation de l'EPR2. La CNDP a formulé un certain nombre de recommandations si les études devaient se poursuivre. <https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2024-04/synthese-concertation-CNDP-rhonergia.pdf>

Il semblerait que ce projet soit stoppé par l'entreprise. Les causes ne sont pas encore données mais il semblerait que cela soit sur les aspects économiques et l'implantation de l'EPR 2.

Filière solaire

Près de dix ans après avoir été repris par EDF sous la pression des pouvoirs publics, **Photowatt** fabricant de plaquettes de silicium devrait être racheté par la start-up lyonnaise Carbon. Elle ambitionne de devenir n°1 solaire et a annoncé une usine de 20 GW en 2030. Il a comme actionnaire le groupe industriel ECM, l'un des leaders mondiaux de plaquettes de silicium pour le solaire. Carbon ambitionne de rentrer d'ici 2030 dans le Top 10 mondial des fabricants de panneaux solaires et ambitionne d'intégrer l'ensemble du process industriel du solaire.

Horizéo

Le plus grand projet de parc solaire français porté par Engie et Neoen est suspendu. Mégaprojets de 700 hectares de panneaux photovoltaïques installés sur la forêt de pins maritime de Gironde. Le ministère de l'environnement a décidé de ne pas l'inscrire comme projet épargnés par les quotas d'artificialisation des sols. Ce projet est toutefois soutenu par Le Maire et Lescure.

Filière nucléaire

EDF a perdu le chantier de construction de 2 centrales nucléaires en république tchèque au profit des coréens (KHNP), qui ont présenté une offre -20% moins chère que l'offre française,

et avec un prix 100 % ferme définitif. Cela interroge sur la capacité française à faire des offres compétitives et bien sûr que cette décision va être regardée de près par les pays qui ont décidé d'une relance de l'atome.

SMR Nuward conçus par EDF : il y a un risque que ce projet soit terminé. Ce qui pose un certain nombre d'interrogations quant à l'avenir des études qui ont été faites à travers ce projet et surtout les salariés qui travaillent dessus.

Flamanville 3 devrait pouvoir être couplé au réseau fin de l'été. Enfin ! c'est une bonne nouvelle.

Les turbines Arabelle **essentielles en particulier pour les EPR et les EPR2** sont enfin racheté par EDF à 100%. Après plus de deux années de négociations, l'accord est signé.

La commission d'enquête sénatoriale présidé par Franck Montaugé (PS) et rapporteur Vincent Delahaye (centriste) portant sur la production, la consommation et le prix de l'électricité aux horizons 2035 et 2050 a fait 33 recommandations. <https://www.senat.fr/travaux-parlementaires/structures-temporaires/commissions-denquete/commission-denquete-portant-sur-la-production-la-consommation-et-le-prix-de-lelectricite-aux-horizons-2035-et-2050.html>

Elle rend un rapport au vitriol contre l'accord signé entre EDF et le gouvernement en novembre dernier sur le prix du nucléaire et propose le recours à des "contrats pour différence" autour de 65 euros. Elle propose une baisse de la fiscalité sur les factures pour un premier niveau de consommation de base.

Dans son volet prospectif, le rapport défend le décalage dans le temps des objectifs d'énergies renouvelables pour 2035 et mise avant tout sur le nucléaire.

Voté à l'unanimité moins un vote contre (Daniel Salmon écologistes).

Sur le prix de l'électricité, après avoir augmenté de 10% en février correspondant à l'augmentation de la taxe de l'accise (ex cspe), et après avoir augmenté le tarif du gaz de +11,7% en juin, B. Le Maire a refusé l'augmentation de 1% sur l'électricité, (soit 10 à 40€ annuel) qui correspondait à une hausse du tarif de transport. **Cela pose un problème compte tenu des forts investissements à faire sur les réseaux.**

Dans une étude de la banque de France publiée mi-juillet, le bouclier énergétique a coûté 72 milliards à l'Etat depuis 2022, soit 2,6% du PIB. Et on sait aussi pour beaucoup d'argent public a été capté par les producteurs d'énergie. D'après un rapport de la Cour des comptes les producteurs, distributeurs et intermédiaires du marché de l'électricité française ont empoché 30 milliards d'euros de marges en 2022 et 2023. D'où la volonté de refonte de la contribution sur les rentes inframarginales qui devrait permettre de récupérer 2 milliards en 2024, un décret vient d'être signé. (elle a rapporté 300 millions en 2023 alors que le gouvernement en attendait 12,3 milliards) ; cela dû à un paramétrage défectueux¹.

Du fait de plusieurs dysfonctionnements : en permettant de répercuter sur un exercice suivant des pertes enregistrées les années précédentes, la CRI a permis aux entreprises de diminuer l'assiette des profits sur lesquels elles ont payé des taxes. EDF, notamment, affecté par de lourdes pertes en 2022 (17,9 milliards d'euros), n'a rien payé ou presque. Certaines filières ont été complètement exclues de la CRI, également, comme les barrages hydroélectriques ou les centrales utilisant de la houille ou du gaz de houille, issus du charbon. Et des distributeurs d'électricité indépendants - qui ne produisent pas mais profitent de l'électricité qui leur est revendue par EDF pour concurrencer EDF lui-même auprès du grand public - sont aussi situés hors de France, ce qui leur fait échapper à l'impôt.

Par ailleurs, Ohm energie a été sanctionné à hauteur de 6 millions d'€ pour avoir abusé des quotas d'Arenh en gonflant la taille de son portefeuille client, pour ensuite se délester de ces clients en augmentant leur facture et revendre cette électricité sur le marché de gros à prix attractif. D'autres fournisseurs seraient visés par ces mêmes pratiques.

Rappelons-nous d'ailleurs l'excellent travail de Fabien Gay co-apport sur rapport d'information sénatorial qui pointait déjà beaucoup d'abus, puisque soixante-douze fournisseurs, sur une centaine, avaient reçu une amende en 2022.

Plan national énergie-climat pour 2030

En pleine instabilité politique, le gouvernement a pris le temps d'envoyer à la Commission européenne la version finale de son plan national énergie-climat pour 2030. https://commission.europa.eu/document/download/ab4e488b-2ae9-477f-b509-bbc194154a30_fr?filename=FRANCE%20%96%20FINAL%20UPDATED%20NECP%202021-2030%20%28French%29.pdf

Par rapport à la précédente version de novembre dernier, le document pointe toujours des difficultés à respecter l'objectif de baisse des émissions et de puits de carbone. En matière d'énergies renouvelable, contrairement à la précédente version, cette actualisation du rapport chiffre les objectifs à atteindre dans la consommation finale d'énergie en 2030 conformément à la directive énergies renouvelables RED3 qui fixe un objectif communautaire à 42,5%.

Pour établir ce plan, la France se fonde sur trois documents en cours de révision : la programmation pluriannuelle de l'énergie pour 2024-2033, la stratégie nationale bas carbone qui doit fixer des budgets carbone pour la période 2024-2028 ainsi que des projections pour les périodes 2029-2033 et 2034-2038 et le plan national d'adaptation au changement climatique. Seul le premier document a été mis en consultation sous le gouvernement précédent, les deux autres étaient attendus en juin mais seules des versions provisoires ont été publiées par la presse. "Ils seront prochainement publiés pour consultation publique", précise le gouvernement dans le Pniec envoyé à la Commission.

Le document confirme aussi la difficulté à boucler l'offre et la demande en matière de biomasse². La version provisoire du scénario de référence met ainsi en évidence un déséquilibre offre-demande en biomasse en 2030. Par ailleurs, les incertitudes sur les projections chiffrées incitent à la prudence dès 2025 car plusieurs sous-secteurs pourraient voir leurs consommations revues à la hausse", indique le document.

Le SGPE a publié début juillet un document établissant la hiérarchie des usages, avec une priorité donnée à l'alimentation humaine et animale et aux puits de carbone pour atteindre les objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

Lundi sept fédérations et associations professionnelles de l'énergie allant de France renouvelables à la Sfen ont adressé un courrier aux députés, pour leur demander de la "visibilité" et de la "stabilité" dans la politique énergétique et appellent à la publication de la PPE et de la SNBC telles que préparées par le gouvernement démissionnaire et qui font l'objet d'un "consensus".

² En l'état, la consommation totale de biomasse sous ses différentes formes en énergie finale pourrait s'élever à 238 TWh en 2030 selon le scénario de référence pour une production estimée à cet horizon à 230 TWh PCI.

Rapport commission d'enquête sénatorial sur Total Energies

Présidé par Y. Jadot, le rapport fait 33 recommandations notamment par exemple la mise en place d'une « action spécifique » (golden share). C'est une action avec un statut juridique spécial qui s'applique aux entreprises jugée stratégique pour la souveraineté du pays. Elle permet à l'Etat de s'opposer à certaines décisions comme une OPA ou déménager son siège à l'étranger. Cette proposition vient en opposition à l'acquisition de 5% du capital de l'entreprise envisagée à un certain moment (coût 7 milliards). Autre proposition : arrêt des importations du GNL russe et arrêt des projets d'hydrocarbures en Azerbaïdjan. <https://www.senat.fr/salle-de-presse/dernieres-conferences-de-presse/page-de-detail-1/obligations-de-totalenergies-3344.html>

Université d'été

L'actualité a fait prendre un grand retard de préparation. J'ai (Valérie) toutefois proposé un atelier sur l'énergie : quelles propositions politique, économique, sociale, climatique pour réussir la transition énergétique ? Je (Valérie) partagerai l'atelier avec une représentante de la CGT, Virginie Neumayer.